

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
10 mai 2006
Français
Original : arabe

**Assemblée générale
Soixantième session**
Point 14 de l'ordre du jour
La situation au Moyen-Orient

**Conseil de sécurité
Soixante et unième année**

**Lettre datée du 4 mai 2006, adressée
au Secrétaire général par la Chargée d'affaires
par intérim de la Mission permanente du Liban
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un tableau statistique détaillé indiquant le nombre (51) de violations de la souveraineté du Liban commises par Israël en avril 2006 (voir annexe).

Ces violations contreviennent aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, la dernière en date étant la résolution 1655 (2006), et vont à l'encontre des appels répétés que le Secrétaire général a faits pour qu'il soit mis un terme à ces actes, notamment dans son rapport le plus récent, paru le 18 janvier 2006 sous la cote S/2006/26. Le Liban prie l'Organisation des Nations Unies d'amener Israël à mettre fin à ces violations, qui constituent une menace pour la paix et la sécurité internationales, et de lui faire porter la responsabilité des éventuelles conséquences de ses actes.

Je vous serais obligée de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 14 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

La Chargée d'affaires par intérim,
(Signé) Caroline **Ziadeh**

* Nouveau tirage pour raisons techniques.



Annexe à la lettre datée du 4 mai 2006 adressée au Secrétaire général par la Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies

Tableau statistique récapitulant les violations de la souveraineté du Liban commises par Israël en avril 2006

<i>Violations aériennes</i>			<i>Violations maritimes</i>	<i>Violations terrestres</i>			Nombre total de violations	
<i>Avions de guerre à réaction</i>	<i>Avions de reconnaissance</i>	<i>Hélicoptères</i>	<i>Incursions dans les eaux territoriales, tirs de rafales et de fusées éclairantes au-dessus des eaux territoriales</i>	<i>Agressions militaires (raids aériens, tirs d'artillerie, bombardements de positions militaires et de sites importants, agressions et meurtres de civils)</i>	<i>Violations sur le terrain (coups de feu, tirs de fusées éclairantes, chutes d'obus d'artillerie, infiltrations, franchissements de la frontière internationale)</i>	<i>Comportements abusifs (menaces et intimidations par les armes, excavations, mise en place de fils de fer barbelés, établissement d'installations sur le territoire libanais)</i>		
8	9	4	21	11	–	12	7	51